

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 9 (1917)
Heft: 11

Artikel: À l'Union syndicale suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383188>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bulgarie

Dr N. Sakaroff; Janko Sakasoff.

Danemark

Carl-F. Madsen; P. Hedebo; T. Stauning; J.-H. Hansen

Allemagne

C. Legien, G. Bauer, J. Sassenbach, W. Janson, F. Paeplow, A. Brey, H. Sachse, E. Döblin, C. Hübsch, Th. Leipart.

Pays-Bas

J. Oudegeest, E.-C. Fimmen, F. van der Wal, F. van der Walle, N. van Hinte, J.-W. van Achterbergh, L. van der Wal, A. van Zutphen, A.-W. Jensch.

Norvège

Ole O. Lian, R. Hansen.

Autriche

Franz Domes, Anton Hueber, Rudolf Müller, Julius Grünwald, Ferdinand Hanusch.

Suède

Herm. Lindqvist, Ernst Söderberg, Arvid Thorberg, Claes-E. Tholin, Janne Jönssen.

Hongrie

S. Jászai, Desider Biro, Moritz Reisz, Alex. Gaibai, Julius Peidl, Franz Miakits, Alex. Proper, Stefan Farkas, Edouard Bresztovsky, Andreas Schneider.

Suisse

Oscar Schneeberger, Howard Eugster, Jacq. Schlumpf, Alb. Senn, Ach. Grosپierre, Franz Reichmann, Aug. Huggler, Emile Nicolet, Vuattolo, Karl Dürr, Emile Ryser.

A l'Union syndicale suisse

Le 19 octobre dernier, la commission syndicale s'est réunie à Olten. Cette réunion revêtait une importance toute particulière pour la Suisse romande, puisqu'à l'ordre du jour figurait la nomination d'un secrétaire de langue française ensuite de la création de ce poste par le congrès de septembre.

Non seulement cette nomination s'imposait pour donner satisfaction aux romands, mais elle était devenue nécessaire ensuite du développement de l'Union suisse, depuis environ deux ans, et de l'orientation que le dernier congrès a donnée à notre groupement national.

Quelques membres de la commission auraient désiré que le poste fut mis au concours. Mais la majorité, en présence de la candidature présentée, a jugé inutile la mise au concours, qui, certainement, aurait abouti au même résultat. Le camarade Charles Schurch, de La Chaux-de-Fonds, a été désigné.

Ch. Schurch n'est pas un inconnu pour le monde politique et syndical. Depuis de nombreuses années, il s'est attaché à la cause ouvrière et il a aussi acquis une grande expérience dans ce domaine. Actuellement, il joue un rôle impor-

tant dans la politique neuchâteloise, au Grand Conseil notamment, dont il est le vice-président. Depuis deux ans, il est secrétaire permanent des syndicats de la Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers à La Chaux-de-Fonds. Les services qu'il pourra rendre au secrétariat de l'Union suisse seront augmentés du fait que la langue française est sa langue maternelle, et qu'il parle très couramment la langue allemande.

Le siège du nouveau titulaire sera à Berne, au secrétariat actuel, et son entrée en fonctions est prévue pour le 1^{er} janvier 1918.

**L'Europe en 1920**

(Suite)

Perspective affolante, mais absurde, dira-t-on ; on n'en viendra jamais là ! C'est aussi notre opinion ; mais néanmoins il n'est pas facile de découvrir à première vue comment on échappera à une éventualité qui, étant admises les données, semble s'imposer avec une nécessité arithmétique ?

Voici pourtant quelles sont les solutions que l'on peut entrevoir.

D'abord on peut dire que l'hypothèse d'une prolongation de trois années ne se réalisera pas, précisément parce que sa réalisation est financièrement impossible : on ne trouvera pas l'argent disponible parce qu'il n'existe pas. La France, par exemple, ne récolte sous forme de Bons de la Défense nationale qu'un milliard par mois tout au plus. Quant aux emprunts en rente perpétuelle qui sont émis à peu près à une année d'intervalle, et dont le troisième est proche, ils sont alimentés surtout par la consolidation des emprunts à court terme et n'apportent pas beaucoup d'argent frais, 5 ou 6 milliards chaque fois. Ce ne sont donc là que de faibles appoints, de plus en plus distancés par la crue des dépenses.

Toutefois nous ne nous arrêterons pas à cette prévision, car d'une part nous voulons accepter toutes les conséquences de l'hypothèse et, d'autre part, l'histoire nous apprend qu'une guerre n'a jamais fini faute d'argent. Le jour où on n'en trouvera plus à emprunter, on fera ce que fit la Révolution française et ce que fait la Russie en ce moment : on en fabriquera.

Mais alors quelle sera la conséquence ? C'est que la hausse des prix, qui se manifeste déjà avec tant d'ampleur dans tous les pays belligérants et même neutres, ira s'amplifiant au fur et à mesure que la guerre durera et se prolongera après qu'elle sera finie. Faut-il s'en effrayer ? Evidemment c'est le devoir d'un gouvernement sage de faire son possible pour enrayer ce mouvement. Mais s'il n'y réussit pas, quelle en sera la conséquence ? C'est que les revenus du pays, qui étaient évalués tout à l'heure à 33 milliards, s'élèveraient à 66 milliards, au cas où la hausse des prix serait simplement du double, ce qui est déjà à peu près le cas présentement, à 99 milliards au cas où les prix viendraient à tripler, etc... En effet, de quoi se composent les revenus d'un pays ? Uniquement de la valeur d'échange des produits ou des services : les revenus bruts de l'agriculture doublent quand le prix du blé ou du vin vient à doubler, et le salaire fait de même.

Mais, dira-t-on, cette hausse est purement nominale, fictive, et ne représente aucun accroissement réel de richesse ? — Assurément, mais elle n'en aura pas moins pour résultat de réduire proportionnellement la charge de la dette. Les douze milliards d'intérêts, qui sur un revenu